

NOTE D'INFORMATION

La Direction Générale Déléguée aux Affaires Juridiques (DGDAJ) de l'université Paris Cité met en œuvre un traitement de données personnelles afin de permettre l'élection partielle des représentants des personnels et des étudiants au sein de conseils de gestion de composantes internes et de la commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités qui se déroulera à l'urne le jeudi 28 mars 2024 de 9h00 à 17h00 (heure de Paris).

Objet du traitement de données

Finalités :

- Permettre aux électeurs d'exercer leur droit de vote et leur droit à se porter candidat pour l'élection de leurs représentants au sein de l'université ;
- Etablir la liste électorale et fiabiliser les données.

Base légale : le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (article 6.1,c) du RGPD).

Données traitées aux finalités de constitution (dont inscription/rectification) de la liste électorale et à l'expression du vote par l'électeur

Données d'identification :

Pour les personnels : civilité, nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone (facultatif), nature de la demande, motivation de la demande, signature manuscrite, pièce d'identité, soutien dont bénéficie un candidat ou une liste (pour cette dernière donnée, cela concerne uniquement les candidats).

Pour les étudiants : civilité, nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone (facultatif), nature de la demande, motivation de la demande, signature manuscrite, pièce d'identité, soutien dont bénéficie un candidat ou une liste (pour cette dernière donnée, cela concerne uniquement les candidats).

Données relevant de la vie professionnelle :

Pour les personnels: adresse électronique institutionnelle, composante interne ou faculté de rattachement, statut/corps/grade

Pour les étudiants: adresse électronique institutionnelle, composante interne ou faculté de rattachement, intitulé et niveau de formation, numéro d'étudiant.

Données révélant les opinions politiques : De manière indirecte, la communication des soutiens d'un candidat ou d'une liste peut induire les opinions politiques du candidat.

Données révélant l'appartenance syndicale : suite au dépôt d'une candidature individuelle ou de liste.

Source des données :

Pour les personnels de l'université Paris Cité, les données sont issues des systèmes d'information des ressources humaines ;

Les données sont recueillies auprès de leur employeur respectif pour les personnels, chercheurs et membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public de recherche affectés à une structure de recherche de l'université Paris Cité ;

Pour les étudiants de l'université Paris Cité : les données sont issues de la base Apogée permettant la gestion de leur dossier administratif et pédagogique ;

Pour tout électeur n'étant pas inscrit sur la liste électorale ou demandant la rectification de ses informations personnelles sur celle-ci : directement auprès de l'électeur.

Prise de décision automatisée : Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Sont concernés par ce traitement l'ensemble des personnes faisant partie du corps électoral Pour plus de précisions : voir [Arrêté relatif à l'organisation de l'élection des représentants des personnels à la commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités et aux conseils de gestion de composantes internes d'Université Paris Cité](#).

Destinataires des données

Catégories de destinataires : Dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données les agents de la DGDAJ, de la DGDRHO, de la DGDEFI, les personnes en charge de l'organisation du vote et de la tenue des bureaux de vote sur les différents sites.

Transferts des données hors UE : Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

L'université Paris Cité conservera pendant deux mandats les documents suivants avant versement aux Archives nationales : arrêtés de composition des bureaux de vote, professions de foi, listes de candidature, arrêté de recevabilité des candidatures, PV de dépouillement et de résultats, arrêtés de proclamation des résultats). Avec pour ces derniers documents, une vérification s'il existe un original papier ou non (notamment pour les candidatures et professions de foi).

Les listes d'affichage, listes électorales, formulaires de demande d'inscription ou de rectification des listes électorales, les pièces justificatives des candidatures (pièce d'identité ou carte d'étudiant), procurations, bulletins de vote sont détruits trois mois après le scrutin sauf en cas de recours. Auquel cas, les pièces concernées sont détruites trois mois après l'extinction des voies et délais de recours.

Sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de Sécurité des Systèmes d'informations de l'université Paris Cité.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au service en charge du traitement par courrier électronique à elections.daj@u-paris.fr ou par courrier postal à :

Université Paris Cité
Direction générale déléguée aux affaires juridiques
85 boulevard Saint-Germain
75006 PARIS

Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais, et au plus tard un mois à compter de la réception de votre demande.

En cas de difficultés, vous pouvez également contacter notre déléguée à la protection des données (DPD) par voie électronique : dpo@u-paris.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la [CNIL](#)